



Affaire 02-280721

Projet de classement de la Commune de La Plaine des Palmistes en commune touristique

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 02

Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 02-280721

Projet de classement de la Commune de La Plaine des Palmistes en commune touristique

Depuis le 23 juin 2010, la compétence Tourisme a fait l'objet d'un transfert à la communauté d'agglomération CIREST par délibération en conseil municipal.

Le 10 décembre 2020, l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Est a obtenu le classement en office de tourisme de catégorie I, statut qui permet le classement de la commune en commune touristique. Elle est également titulaire de la marque Nationale Qualité Tourisme©

En 2021, notre commune s'inscrit dans une nouvelle politique touristique, conformément aux orientations définies dans le cadre intercommunal, et souhaite son classement en commune touristique.

De ce fait, la Commune de La Plaine des Palmistes, en tant que commune membre de la CIREST, ayant la charge de la collecte de la taxe de séjour entre autres, a la possibilité de demander à la communauté d'agglomération de porter la démarche de classement de la Commune en commune touristique.

A ce titre, il est proposé à la CIREST de porter le projet de demande de dénomination de la Commune de La Plaine des Palmistes en commune touristique auprès de l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret no 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3537 en date du 10 décembre 2020 classant l'office de tourisme de l'Est en Catégorie I des Offices de Tourisme ;

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

VALIDE les termes du présent rapport,

APPROUVE le projet de classement de la Commune en commune touristique ;

APPROUVE le portage de la démarche de demande de classement par la CIREST auprès de l'Etat ;

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM02-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021